

Définition Mur pignon : (n.m.) Mur extérieur dont la partie supérieure forme un triangle et épouse la pente du toit.

Du latin *murus* (mur) et du latin classique *pinna* (merlon). Frédéric Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*), relève le terme dans un document du XIII^e siècle : « Et s'a li pingnons de celle tour .ii. pies d'espes. » Félibien (*Des principes de l'architecture*, 1676) définit ainsi le pignon : « C'est la partie qui va en triangle & sur laquelle on pose l'extrémité de la couverture. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

